

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2022-361
Référence Nomenclature n°3.6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Pôle Technique, Patrimoine, Aménagement et Développement Territorial

Service en charge : Urbanisme, Economie de Proximité, Projets Urbains, Foncier, Habitat, Logement

Objet : Constitution de servitudes réciproques entre la SCI QUERCUS et la Ville de Firminy et grevant les parcelles cadastrées Section AP Numéros 148 et 149

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1311-13,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment en son article L1212-1,

Considérant que la Ville de Firminy est propriétaire de la parcelle cadastrée Section AP Numéro 148 sise au 1 Rue de l'Ouest,

Considérant qu'au titre de ladite parcelle, le bâtiment existant est occupé par le SESSAD,

Considérant que la Société dénommée SCI QUERCUS est propriétaire de la parcelle cadastrée Section AP Numéro 149 sise au 9011 Rue de l'Ouest,

Considérant qu'au titre de ladite parcelle, le bâtiment existant est occupé par POLE EMPLOI,

Considérant les échanges et accords entre la SCI QUERCUS et la Ville de Firminy concernant les divers usages sur la parcelle cadastrée Section AP Numéro 148,

Considérant les échanges menés entre la Ville de Firminy et la Société dénommée SCI QUERCUS quant à acter la constitution de servitudes réciproques et grevant lesdites parcelles, et ce afin d'éviter les conflits d'usages ; savoir :

- La constitution d'une servitude d'accès et de passage pour la Ville de Firminy grevant la parcelle cadastrée Section AP Numéro 149, et ce en limite de propriété Ouest le long des locaux occupés par POLE EMPLOI, en dehors de l'accès rampe dudit bâtiment et au droit de la porte d'issue de secours dudit bâtiment, avec l'implantation d'un portail,
- La constitution d'une servitude d'accès et de passage au profit de la Société dénommée SCI QUERCUS et grevant la parcelle cadastrée Section AP Numéro 148, au niveau de l'aire de stationnements située devant les locaux occupés par le SESSAD, et ce afin de permettre l'évacuation des occupants et usagers desdits locaux en cas d'éventuel sinistre, et de permettre l'accès aux services de véhicule de maintenance au droit du portail du bâtiment POLE EMPLOI (possibilité d'ouvrir le futur portail du SESSAD).

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2022-361
Référence Nomenclature n°3.6

- La mise à disposition exclusive d'une place de stationnement PMR sur le parking appartenant à la Ville de Firminy et qui est situé à proximité de l'entrée principal du POLE EMPLOI. Cette place de stationnement vient en compensation de la place PMR qui est impactée par l'installation du portail de sécurisation du SESSAD.

Considérant qu'il importe d'acter et de pérenniser ces échanges par la constitution des servitudes réciproques ci-avant explicitées entre la SCI QUERCUS et la Ville de Firminy et grevant les parcelles cadastrées Section AP Numéros 148 et 149,

Considérant que l'intégralité des frais d'acte sera à la charge de la Ville,

Vu le document graphique permettant d'apprécier les divers usages entre la SCI QUERCUS et la Ville de Firminy tel que rapporté en annexe.

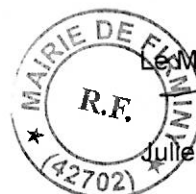
Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la constitution des servitudes réciproques ci-avant explicitées entre la SCI QUERCUS et la Ville de Firminy et grevant les parcelles cadastrées Section AP Numéros 148 et 149,
- Dire que l'intégralité des frais d'acte sera à la charge de la Ville de Firminy, et sont prévus au budget,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **APPROUVE** la constitution des servitudes réciproques ci-avant explicitées entre la SCI QUERCUS et la Ville de Firminy et grevant les parcelles cadastrées Section AP Numéros 148 et 149,
- **DIT** que l'intégralité des frais d'acte sera à la charge de la Ville, et sont prévus au budget,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ont signé au registre les membres présents.
Firminy, le 05 décembre 2022



Conformément aux articles R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale au 184 rue Duguesclin - 69003 LYON ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU LUNDI 05 DECEMBRE 2022

Objet : Constitution de servitudes réciproques entre la SCI QUERCUS et la Ville de Firminy et grevant les parcelles cadastrées Section AP Numéros 148 et 149

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 29 Novembre 2022, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Lundi 05 Décembre 2022 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS :

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe (à partir de 18h14), Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis, Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (à partir de 18h10), M. CHANUT Robert (à partir de 18h20), Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan, Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel, Mme BERTOLETTI Christiane (à partir de 18h32), M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. LOMBARDIN Daniel, M. DUMOND Jean-Claude (jusqu'à 19h58), M. PETIT Marc, M. MENDES José, Mme GIBERNON Danielle, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

POUVOIRS :

M. CHALAND Christophe (jusqu'à 18h14) à M. MADO Patrick, Mme COLOMBET Lyla (jusqu'à 18h10) à Mme PINEL ROCHE Arlette, M. CHANUT Robert (jusqu'à 18h20) à M. ROBERT Loïc, M. ZEDDA Marc à Mme CAMOSSO Jacqueline, Mme BERTOLETTI Christiane (jusqu'à 18h32) à Mme MOUNIER Béatrice, Mme CREGO Tiffanie à Mme GUILLOT Laëtitia, M. DUMOND Jean-Claude (jusqu'à 19h58) à M. CELLE Denis, Mme PORTAILLER Chantai à M. LEVET Vincent, Mme PERRON Julie à Mme TAING Claire.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CAMOSSO Jacqueline.

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	29
Nombre de pouvoirs :	4
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	33

